



N° OJ : 290

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Sports.- Sa "Golazo Sports".- Subside : 150.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu son arrêté du 17 décembre 2001 sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la sa "Golazo Sports";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/32101 et 76201/32101 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside pour un montant total de 150.000,00 EUR à l'attention de la sa "Golazo Sports" pour l'organisation du Tour de Belgique 2024 et réparti comme suit :

- 140.000,00 EUR à l'article 76410/32101 du budget ordinaire 2024,
- 10.000,00 EUR à l'article 76201/32101 du budget ordinaire 2024.

Annexes :